

**Affiché**  
du .....  
Au .....  
Le Maire

Commune de ROUMOULES  
Procès-verbal  
du Conseil Municipal du mardi 29 octobre 2024

Convocation et affichage 23 octobre 2024

Début séance : 20h30

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois d'octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles MEGIS, Maire

Présents : M. AMBROSI Robert, M. BLANC Jean, M. COCUAUD Alain, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. MANUEL Laurent, M. NESTERCZUK Dany, Mme PEY Catherine, M. Alain Patrick ROY.

Absents excusés : Mme DEAUZE Marie-Christine, Mme PIERRE-JEAN Ingrid,

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. AMBROSI Robert

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour,

• Procès-verbal du 9 octobre 2024,	• Bail à ferme de Monsieur Bruno CARRON,
• Armoire positive salle polyvalente,	• Demande d'occupation parcelle communale,
• Délibération modificative,	• Appel à Manifestation d'intérêt,
• Bail orange,	• Sujets divers.
• Régime indemnitaire,	

et propose de rajouter : Admission en non-valeur, salle polyvalente

Les conseillers l'acceptent.

- **Approbation du procès-verbal** de la séance du 9 octobre 2024, à l'unanimité.
- **N° 2024 – 046 – Armoire positive salle polyvalente** : accord pour l'achat d'une armoire froide pour la salle polyvalente à Provence froid à Villeneuve pour un montant de 1 210 euros ht. Faire délibération, à l'unanimité
- **N° 2024 - 047– Délibération modificative Budget commune n°2 virement de crédit** : compte 2158 114 + 2 600 ; compte 2151 103 – 2 600. Faire délibération. A l'unanimité
- **N° 2024 - 048 – Admissions en non-valeur** : Accord pour mettre la somme de 1 501.28 euros (diverses dettes) en admission en non-valeur. Ces sommes figurent sur les états transmis par la Trésorerie de Forcalquier. Faire délibération. À l'unanimité.
- **N° 2024 - 049– Bail orange / Totem** : accord pour résilier le bail du 9 février 2009 (référence ND\_DE\_SEGRIES\_BIS 19671-J4) . Faire la délibération, à l'unanimité.
- **Régime indemnitaire** : Accord pour une augmentation aux agents. À l'unanimité
- **Bail à ferme de Monsieur Bruno CARRON** : Monsieur Bruno CARRON nous informe qu'il arrête son activité d'éleveur caprin fromager à compter du 14/01/2025. Monsieur Jérémy GUERRE reprendra cette activité et restera sur l'exploitation. Accord pour résilier le bail à ferme (parcelles ZE 40, ZE43 et ZE 52) de Monsieur CARRON à compter du 14/01/2025 et pour établir un nouveau bail à ferme à Monsieur Jérémy GUERRE du 15 janvier 2025 au 30 septembre 2033 (8 ans 8 mois 15 jours). A l'unanimité.
- **N° 2024 – 050 : règlement salle polyvalente** : modification du règlement de la salle polyvalente approuvé à l'unanimité. Ce règlement s'appliquera à compter 1<sup>er</sup> janvier 2025. Faire délibération.
- **Demande d'occupation parcelle communale** : reporté
- **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** : reporté.
- **Feux artifices** : Accord pour le principe de tirer un feu d'artifice le jour du marché de Noël le vendredi 13 décembre 2024.
- **Cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts à 11h30** suivi de l'apéritif à la salle polyvalente. Commander une gerbe au fleuriste de Moustiers. Pour la Toussaint mettre 4 chrysanthèmes au Monument aux morts et un sur la tombe de Pierre GUILLAUMOND.
- **Apéritif de fin d'année** pour le personnel communal le vendredi 20 Décembre 2024 à 18H30.
- **Vœux du Maire** : samedi 11 Janvier 2025 à 18H30.
- **Goûter des plus de 60 ans** : dimanche 9 février 2025 à 15h.

Fin de séance à 23h30

Robert AMBROSI  
Secrétaire de séance



Gilles MEGIS  
Maire de Roumoules

